

**Objet : composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail**
**Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-54 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 2 février 2017 fixant le nombre de sièges du collège des représentants du personnel à 5 titulaires et celui du collège des représentants de l'employeur à 5 titulaires,

Vu la désignation des représentants du personnel siégeant au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail par l'organisation syndicale Force Ouvrière du 18 mai 2017,

Vu la désignation des représentants du personnel siégeant au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail par l'organisation syndicale Confédération Générale du Travail du 2 juin 2017,

Vu le changement de désignation des représentants du personnel siégeant au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail par l'organisation syndicale Confédération Générale du Travail du 17 novembre 2017,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** La composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Communauté d'Agglomération Arlysère s'établit comme suit :

**Représentants de la collectivité**
**TITULAIRES**

Nom-Prénom	Fonction
Jean-Pierre ANDRÉ	Conseiller Délégué en charge de la Mutualisation et optimisation des effectifs
Christian RAUCAZ	Vice-Président en charge de la gestion des ressources humaines et des affaires générales
Christiane DETRAZ	Vice-Présidente en charge de la coordination des questions d'impact communautaire sur le territoire des communes de Cohennoz, Crest-Voland, Flumet, La Giétaz, Notre Dame de Bellecombe, Saint Nicolas la Chapelle. Il lui est donné également délégation pour les dossiers ayant trait aux affaires financières, à la station essence du Val d'Arly et au chenil
Philippe BRANCHE	Conseiller Communautaire
Hervé MURAZ-DULAURIER	Conseiller Délégué en charge de la Sécurité au travail

**SUPPLEANTS**

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Fonction</i>
Bruno KARST	Conseiller Communautaire
Pascale MASOERO	Vice-Présidente en charge de la cohésion sociale et des équipements culturels
Michel CHEVALLIER	Vice-Président en charge de la commande publique
Laurent VERNAZ	Conseiller Communautaire
Marie-Claude ANSANAY-ALEX	Conseillère Déléguée en charge de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse dans le secteur Nord

**Représentants du personnel**

**TITULAIRES**

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Organisation syndicale</i>
BEAUGRAND Reynald	FO
FRISON Hervé	FO
MERLET Amandine	FO
AIDOUN Zehoua	CGT
LEGER Alexis	CGT

**SUPPLEANTS**

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Organisation syndicale</i>
TERRIER François	FO
SALLETAZ Pascal	FO
CHAMIOT-PONCET Claudie	FO
REYDET Martine	CGT
LARQUEMIN Didier	CGT

**Article 2 :** Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de Département et affiché dans les locaux de la collectivité.

**Article 3 :** Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Grenoble – 2, Place de Verdun, B.P. 1135, 38022 GRENOBLE – dans les deux mois à compter de sa publication.

**Article 4 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Savoie et aux membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Fait à Albertville, le 1<sup>er</sup> décembre 2017

Franck LOMBARD

Président

